

POSTULAT

Auteur Thierry Largey, Les Verts, Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, Francesco Walter, CVPO, et Jean-Michel Savioz, PLR
Objet Un plan d'actions cantonal en faveur du patrimoine archéologique valaisan
Date 11.12.2018
Numéro 5.0388

Le patrimoine archéologique englobe les témoins du passé d'une société ; il raconte comment celle-ci s'est constituée, comment elle a évolué et nous aide à comprendre le monde actuel. L'actualité récente ne cesse de démontrer à quel point le canton du Valais est riche d'un passé enfoui diversifié et de grande valeur. En septembre dernier, des stèles gravées ont été mises au jour à Sion. Le chantier de l'autoroute dans le Haut-Valais a révélé une voie romaine ou encore un canal qui pourrait être le premier bisse valaisan. Au Châble, des vestiges datant de l'Epoque romaine ont été découverts.

Le patrimoine archéologique valaisan représente un atout inestimable pour notre canton, à plusieurs égards. Il représente un champ d'investigations pour nos chercheurs formés dans les universités suisses. Il est une aubaine dont pourraient profiter l'ensemble des élèves, afin de mieux connaître leur histoire en voyant, touchant, expérimentant. C'est également un extraordinaire outil de promotion touristique, encore largement sous-estimé. Celui-ci peut être toutefois confronté à des intérêts contraires, exigeant de la sorte des choix ou la fixation de priorités.

Si à ce jour il existe de bienvenues initiatives locales en faveur de certains objets, il manque un concept cantonal relatif au patrimoine archéologique définissant les objectifs de recherche, les priorités de conservation et de mise en valeurs ou encore les instruments et les ressources mises à disposition. Un tel concept permettrait notamment de coordonner les actions entre les Départements et les services concernés (notamment SBMA, Service de la culture et musées cantonaux), d'associer les communes à un projet commun à l'échelle du canton. Les services du canton contactés à ce propos se sont montrés favorables.

Tout n'est pas à faire. L'important travail entrepris par Mémoire 21 Valais/Wallis entre 2014 et 2017 conclu par les Etats généraux du patrimoine historique enfoui et bâti propose des pistes de réflexion que peut emprunter le canton. Reste qu'il apparaît utile que ce dernier se dote d'un instrument directeur comme l'exige l'art. 7a de la loi cantonale sur la protection de nature, du paysage et des sites (LcPN).

Conclusion

Dans la mise en œuvre de l'art. 7a LcPN, le présent postulat demande que le canton du Valais se dote d'un concept cantonal de valorisation du patrimoine archéologique, de manière à disposer d'un plan d'actions dans ce domaine.